



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 932-26 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU NOISEUX GAUVIN, RÉPARTITION PARTIELLE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 932-26 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Noiseux Gauvin, répartition partielle.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 19 mai 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,


Brigitte Vachon